

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE
MOULINS



APP

APPROUVE

2.1

**J.MARIE FREYDEFONT
URBANISTE**

62, Av Edouard Michelin
63100 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.90.23.03
Fax : 04.73.90.22.15

GROUPE SYCOMORE

PLAN LOCAL D'URBANISME

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉVISION

PRESCRIPTION

Délibération du Conseil
Municipal du 30 / 03 / 2012

ARRÊT DU PROJET

Délibération du Conseil
Municipal du 09 / 12 / 2016

APPROBATION

Délibération du Conseil
Municipal du 29 / 06 / 2017

MODIFICATIONS - RÉVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LES ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC	7
LES BESOINS.....	9
LES FACTEURS D'EVOLUTION	11
LES ENJEUX ET LES DEFIS	13
LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	16
LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	18
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT.....	22
AXE 1/ RENFORCER LE RÔLE ET L'ATTRACTIVITE DE MOULINS DANS SON TERRITOIRE	22
AXE 2/AMENAGER UNE VILLE EN HARMONIE AVEC LA NATURE	29
AXE 3/CONSTRUIRE UNE IMAGE RENOUVELEE DE MOULINS A PARTIR DE SES QUALITES D'ECHELLE ET DE SES VALEURS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES	32
AXE 4. MAINTENIR UNE BONNE ACCESSIBILITE A LA VILLE EN FAISANT EVOLUER LES PRATIQUES.....	34

INTRODUCTION

La ville de Moulins a décidé, par délibération du 30 mars 2012, de lancer l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), la commune a engagé une réflexion préalable en partenariat avec les personnes publiques associées pour définir les grandes orientations d'aménagement et de développement de la commune. Cette réflexion a débouché sur la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présenté ci-après qui constitue une pièce fondamentale du PLU tel qu'il a été défini par la loi SRU.

CADRAGE RÉGLEMENTAIRE DU PADD

Le PADD a été institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) en date du 13 décembre 2000 et modifié par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 dite Urbanisme et Habitat (UH). Pièce fondamentale du PLU, il affirme la dimension stratégique et politique du document d'urbanisme au-delà de son rôle réglementaire. Il expose le projet communal en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un document stratégique non opposable aux autorisations d'occupation du sol (permis de construire notamment) mais qui fonde l'élaboration des pièces réglementaires qui seront nécessairement en cohérence avec lui.

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ».

Le PADD arrête les orientations générales retenues pour la commune concernant notamment l'habitat, les transports et déplacements, l'accès aux équipements et services publics et privés, le développement économique et touristique. La loi UH a permis de hiérarchiser l'opposabilité des mentions du PADD en distinguant :

- I les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune qui ont un caractère obligatoire et qui doivent être élaborées dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L 101.1 et L 101.2 du Code de l'Urbanisme. Les travaux ou opérations énumérés à l'article L 152-1 du Code de l'urbanisme, déjà sanctionnés par les dispositions du règlement et des documents graphiques, doivent être compatibles (et pas forcément conformes) avec ces orientations d'aménagement. Le PADD sert de support à l'établissement du volet réglementaire du PLU (zonage-règlement) à travers la définition de prescriptions normatives cohérentes avec ses objectifs et ses principes.
- I des orientations d'aménagement et de programmation. Ces orientations définissent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles sont opposables aux tiers mais ont une portée réglementaire souple : les autorisations individuelles (permis de construire, permis d'aménager...) doivent être compatibles et non conformes avec les orientations d'aménagement lorsqu'elles existent.

Il est important de noter que les cartographies illustrant ces documents sont des schémas de principe : ils sont incitatifs et indicatifs mais sans aucun caractère impératif. A noter également que l'échelle portée sur ces schémas concerne uniquement le fond de plan.

L'élaboration du PADD doit prendre en compte les dispositions des lois dites Grenelle 1 et 2 du 3 Août 2009 et 12 juillet 2010 modifiant les codes de l'Urbanisme et de l'Environnement. Elle doit mettre en œuvre les orientations du SCOT de l'agglomération moulinoise.

L'ARTICLE L 101-02 DU CODE DE L'URBANISME

Il édicte un certain nombre de principes relatifs à :

- > L'équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain maîtrisé, restructuration des espaces urbanisés, revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- > L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces agricoles et la protection des sites, milieux et paysages naturels ;
- > La sauvegarde des ensembles urbains et le patrimoine bâti remarquables ;
- > La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale
- > La réduction des émissions de gaz à effets de serre, la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en état des continuités écologiques et la prévention des risques naturels prévisibles et des risques technologiques, des pollutions et de nuisances.

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les lois portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) dites Grenelle 1 et 2 entraînent un « verdissement » des documents d'urbanisme, qui doivent désormais être les premiers outils d'un développement durable de nos territoires. Les lois ENE font du PADD le point de passage obligé pour une véritable prise de conscience environnementale de la part des acteurs locaux et de tous les citoyens. Les lois Grenelles fixent de nouveaux objectifs aux documents d'urbanisme que le PADD et le PLU doivent transcrire :

- > Gestion économe des sols et lutte contre l'étalement urbain
- > Maîtrise des déplacements et incitation à réduire l'usage de la voiture
- > Réduction des besoins en énergie et autres ressources par la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception
- > Protection de la nature ordinaire, identification des trames vertes et bleues
- > Gestion économe et préservation de la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques. Maîtrise des risques inondation.

LA LOI ALUR

La loi ALUR a renforcé le dispositif de maîtrise de la consommation de l'espace avec une obligation de mesure rétrospective de la consommation d'espace, d'identification des potentiels de densification et de mutation des espaces urbanisés, la suppression des Cos...

La loi ALUR impose de fixer des objectifs chiffrés de modération foncière au PADD (voir axe 1 du PADD ci-après)

Toutes ces mesures accentuent la nécessité de mettre en œuvre un modèle de développement en rupture basé sur « le recyclage » et l'optimisation du potentiel foncier de l'existant.

Elle vise également une meilleure prise en compte des politiques de paysage et de préservation de la biodiversité.

LE SCOT DE L'AGGLOMERATION MOULINOISE

La stratégie définie par la collectivité s'inscrit dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération moulinoise approuvé en décembre 2011 et avec lequel le PLU a l'obligation légale d'être mis en compatibilité. Le scénario retenu vise à « développer l'agglomération autour de projets innovants et favoriser le retour d'une croissance démographique ». Ce scénario n'est pas tendanciel mais réellement prospectif :

- > Il envisage le retour d'un flux migratoire positif.
- > Il préconise une stratégie forte d'acquisition foncière et de renouvellement urbain.
- > Il implique une redéfinition des choix de développement urbain à l'échelle de l'agglomération notamment en ce qui concerne les extensions urbaines.

Pour atteindre cet objectif, le SCOT définit 3 axes de développement conjoints:

- > Axe 1 / Promouvoir un aménagement équilibré et solidaire du territoire autour d'un centre fort.
- > Axe 2 / Développer l'activité économique de Moulins Communauté.
- > Axe 3 / Préserver et valoriser le capital environnement et assurer les conditions nécessaires à un cadre de vie de qualité.

RAPPEL DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PADD

La commune de Moulins a conduit une démarche de réflexion par le biais d'ateliers associant un large éventail d'acteurs locaux et de partenaires institutionnels.

La démarche d'élaboration du PADD a suivi le processus suivant :

- > Réalisation d'un diagnostic ;
- > Organisation de 4 ateliers diagnostic:
 - | Contexte démographique et à la dynamique de l'habitat ;
 - | Mobilités;
 - | Développement économique;
 - | Paysage et biodiversité.
- > Organisation de 3 ateliers PADD avec les Personnes Publiques Associées :
 - | Atelier PADD N°1/ Comment renforcer le rôle de Moulins dans son territoire
 - | Atelier PADD N°2/Comment mettre en valeur le rapport Ville/Nature
 - | Atelier PADD N°3/ Qualité urbaine et paysagère du centre et des quartiers périphériques.
- > Débat au Conseil Municipal sur le PADD.

LES ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC

UNE ATTRACTIVITE DE LA VILLE CENTRE ET DES EQUILIBRES FRAGILISES

- | Un poids démographique de la ville de Moulins en diminution constante depuis 1975.
- | Un marché de l'habitat très détendu et déséquilibré.
- | Une diversité des types et des modes d'habiter mais un équilibre social de l'habitat fragile
- | Un centre historique actif et attractif mais qui doit faire face à un triple défi :
 - > L'obsolescence du parc de logements.
 - > Une offre commerciale étoffée et diversifiée mais une densité relativement faible, un taux de commercialité inférieur et une vacance supérieure à la moyenne des villes de même taille.
 - > Un poids déterminant du tertiaire public.
- | Un potentiel foncier contraint par la conjugaison de plusieurs contraintes :
 - > une superficie communale réduite et un territoire saturé ;
 - > une multiplicité de servitudes et contraintes fortes notamment en termes d'inondabilité ;
 - > un foncier résiduel difficile à mobiliser du fait de son enclavement et de son morcellement.
- | Un développement qui repose essentiellement sur la mobilisation de « poches » en cœur d'îlot et d'emprises foncières délaissées ou sous occupées.
- | Une polarisation forte des équipements sur le centre de Moulins dont l'accessibilité est contrainte par l'Allier à l'ouest.
- | Un projet de nouveau franchissement de l'Allier qui ouvre de nouvelles perspectives pour le centre.
- | Une évolution du partage de l'espace public et une requalification paysagère engagée mais une pression encore forte de l'automobile sur le centre.
- | Un potentiel touristique lié au patrimoine culturel dont la valorisation est engagée mais reste à structurer davantage.

UNE RELATION FORTE AVEC LA NATURE MAIS UN POTENTIEL SOUS EXPLOITE

- | Une richesse du patrimoine naturel avec plusieurs sites protégés qui repose essentiellement sur l'Allier mais des continuités écologiques altérées par une pression humaine forte.
- | Des connexions latérales assurées par des petits cours d'eau (ruisseau de Fromenteau et du pont Chinard) qui relient les bois et forêts avec la rivière. Des continuités très ténues à l'intérieur du périmètre urbain.

- | Des nappes alluviales qui constituent une réserve d'eau essentielle pour l'alimentation humaine.
- | Une vallée qui accueille des fonctions urbaines sportives et de loisirs mais des liens avec la ville contraints.
- | Une trame végétale en ville fragile car essentiellement présente sur le domaine privé.
- | Des perspectives de développement confrontées aux risques qui impactent plus particulièrement le quartier de la Madeleine où se trouvent les principales ressources foncières de la commune.
- | Un risque couvert par un PPRI approuvé en 1997 (révisé en 2009) en cours de révision. Parallèlement une étude de danger lié au risque de rupture de digue a été réalisée.
- | Des démarches d'aménagement durable à conforter. Des initiatives en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise des consommations à poursuivre

UNE VILLE QUI POSSEDE DES QUALITES D'IMAGE FORTES MAIS DES ECARTS QUALITATIFS IMPORTANTS ENTRE LE CENTRE HISTORIQUE ET LES EXTENSIONS URBAINES

- | Un centre historique qui présente un intérêt majeur tenant à ses qualités morphologiques et à la diversité de son patrimoine architectural avec une dynamique de valorisation engagée. Un patrimoine qui bénéficie de mesures de protection au titre des MH complétées par la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (AVAP approuvée le 30 Mars 2012 transformée en SPR par la loi du 77 Juillet 2016)
- | Une forme urbaine des extensions du XIX structurée définissant un paysage urbain ordonné mais des ruptures d'échelle fortes liées aux mutations de certains cœurs d'îlot.
- | Une importance des faubourgs, image forte de Moulins, du fait de leur étendue, de leur morphologie singulière, de leur échelle architecturale et de l'importance des jardins en cœur d'îlot. Des caractéristiques figées par le POS.
- | Une « façade urbaine » sur l'Allier qualitative dont les évolutions sont limitées par le risque inondation mais qui doit être maîtrisée.
- | Un écart persistant entre le centre historique et les quartiers en extension lié à plusieurs facteurs :
 - > Des entrées de ville peu attractives.
 - > Un impact fort des différents groupes d'habitat social.
 - > Des sites industriels insérés dans le tissu urbain.

LES BESOINS

Le PADD est conçu sur la base des perspectives définies au SCOT et au PLH. Ce scénario donne pour Moulins une prévision de 20 080 habitants (19 590) soit une croissance annuelle de 0,3% à 0,4%. Dans le même temps la population de la Communauté d'agglomération passerait de 56 425 habitants à 57 605 habitants. Avec cette prévision le poids démographique de Moulins dans l'agglomération stagnerait autour de 35%.

LES BESOINS EN MATIÈRE DE LOGEMENTS ET DE FONCIER

- | Pour répondre aux besoins de 1410 ménages supplémentaires, le PLH prévoit sur la période 2013-2018 la nécessité de réaliser sur l'agglomération de l'ordre de 1290 logements et de sortir 315 logements de la vacance. La production de logements définie pour Moulins est de 290 logements dont 20% de logements locatifs conventionnés. Le PLH propose une répartition sur Moulins de 60% en individuel dont 30% en individuel pur et 40% en collectif.
- | Pour répondre aux besoins des ménages modestes le PLH indique la nécessité de programmer 278 logements conventionnés dont la majorité (78%) sur le centre urbain. En matière de locatifs sociaux, l'effort doit être porté sur le rattrapage sur les communes d'Avermes et d'Yzeure.
- | L'OPAH-RU définit un programme d'actions sur le parc ancien et son environnement urbain. Ce programme comporte plusieurs volets. Les objectifs quantitatifs prévus à la convention sont :
 - > 75 logements propriétaires occupants ;
 - > 100 logements locatifs bailleurs privés ;
 - > 50 logements en accession à la propriété ;
 - > 50 logements aidés pour le ravalement.
- | Les besoins fonciers sont estimés au SCOT à 14,3 ha constructibles.

LES BESOINS EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT ET D'ESPACES PUBLICS

Plusieurs programmes réalisés ces dernières années ont permis de moderniser et d' étoffer la structure des équipements dans différents domaines. De nouveaux projets sont envisagés (voir ci-après).

- | **Les programmes envisagés ou en cours de réalisation**
 - > En matière culturelle
 - | Poursuite de la restauration du théâtre.
 - | Réhabilitation de la salle des fêtes avec aménagement d'un local pour jeunes.
 - | Aménagement d'un lieu d'exposition permanente aux Champins.
 - | Création de nouvelles travées à Villars.
 - > En matière sociale
 - | Construction d'un foyer intergénérationnel.

- > En matière sportive et de loisirs
 - | Aménagement du pôle sportif et de loisirs (création de bassins extérieurs, espace de glisse).
 - | Aménagement de la plaine des Champins.

LES BESOINS EN TERMES D'INFRASTRUCTURES.

- | Le principal handicap identifié est la fragilité de l'accès au centre, le pont Règemortes étant le seul point de franchissement de l'Allier. Un deuxième pont est en projet au droit des cours de Bercy.
- | Certains quartiers de la ville sont mal maillés avec le réseau structurant du fait des insuffisances de la trame viaire ou de l'existence d'enclos.
- | En matière de stationnement, la requalification de la Place de Lattre de Tassigny nécessitera la reconstitution d'une offre prévue à proximité.
- | Des évolutions sont attendues en faveur des modes cyclables dont le réseau dédié est encore insuffisamment développé.
- | Les rives de l'Allier intègrent des cheminements doux protégés dont l'attractivité pourrait être améliorée avec des connexions en direction des quartiers d'habitation et des pôles commerciaux et de services.

LES FACTEURS D'EVOLUTION

LES PRINCIPAUX FACTEURS DE CHANGEMENT

L'EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les différents textes en vigueur vont dans le sens d'une rupture des modes d'urbanisation avec la mise en avant de « l'épaississement plutôt que l'étalement ». Ils imposent :

- I Une évolution des modes d'urbanisation :**
 - > Assurer une maîtrise stricte de consommation d'espaces naturels et agricoles par une politique en faveur du renouvellement urbain.
 - > Optimiser le foncier disponible (600 m² pour les individuels groupés réalisés dans le cadre d'opérations d'initiative publique).
 - > Promouvoir les formes urbaines denses qui devront représenter 70% de la production neuve sur Moulins.
 - > Œuvrer au maintien des pôles d'équipements et de services de proximité.
- I La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, architectural et urbain en lien avec le Site patrimonial Remarquable (SPR).**
- I La réduction de l'empreinte écologique de l'aménagement**
 - > Promouvoir une ville économe en ressources (énergie, sols, eau).
 - > Protéger et restaurer les milieux sensibles,
 - > Assurer la protection des biens et des personnes vis-à-vis des risques, nuisances et pollutions.
- I Un changement en matière de mobilité :**
 - > Maîtriser les déplacements
 - > Favoriser une évolution des pratiques au profit des modes doux (transports collectifs, vélos et marche à pied).

L'EVOLUTION DU CADRE D'INTERVENTION SUR LE BATI

- > l'OPAH RU, mise en place depuis 2011, a pour objectif de redynamiser le cœur de ville en développant une offre nouvelle notamment à loyers modérés et charges maîtrisées, en améliorant les conditions d'habitat et la qualité de vie. L'OPAH-RU vient à échéance fin 2017.
- > La modification du dispositif d'aide de la politique de la ville limitera les possibilités d'intervention sur les autres quartiers d'habitat social.

L'AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES

I La mise à 2X2 voies de la RCEA et l'A77

Ces projets ne concernent pas directement le territoire communal mais ils confortent le positionnement de l'agglomération dans le courant des flux N/S et E/W à l'échelle européenne et renforcent les perspectives de développement des fonctions logistiques sur le territoire (Logiparc).

| La LGV

La LGV est un grand projet structurant très attendu mais dont l'échéance de réalisation est incertaine.

| Le nouveau pont sur l'Allier.

Le nouveau franchissement programmé à moyen terme va modifier radicalement les modes d'accès au centre et la répartition des flux dans la ville mais aussi le rapport à la rivière.

LES GRANDS PROJETS DE DEVELOPPEMENT

| Logiparc et le parc logistique des Petits Vernats

Ces grands projets économiques visent à valoriser les infrastructures routières structurantes en développant une vocation logistique de grand rayonnement.

| Les Portes de l'Allier.

Ce nouveau site commercial et de service a pour objectif de renforcer le rayonnement de l'agglomération sur son aire de chalandise et de limiter l'évasion commerciale vers d'autres pôles de services.

| L'extension du Centre National du Costume de Scène.

Le CNCS a trouvé sa place aux différentes échelles territoriales avec un rayonnement national. C'est un nouveau levier pour construire une économie touristique plus structurée et plus forte. Il a vocation à devenir un pôle d'appui en termes d'animation urbaine et contribuer à faire évoluer le statut du quartier de la Madeleine en améliorant son intégration urbaine.

COMMUNICATION NUMERIQUE

Aujourd'hui chacun compte sur une connexion à l'internet qui soit rapide et fiable : les services publics, les entreprises, chaque foyer devraient pouvoir disposer de connexions à très haut débit. La Région s'est engagée dans un plan ambitieux de développement de la fibre optique. Par ailleurs, La Commission Européenne développe une nouvelle initiative donnant la possibilité à toutes les collectivités locales intéressées de proposer une connexion wifi gratuite à tous, par exemple à l'intérieur et autour des bâtiments publics, des centres de santé, des parcs ou d'autres lieux publics.....

LES ENJEUX ET LES DEFIS

DES ENJEUX EN MATIERE DE DEMOGRAPHIE ET D'HABITAT

- | **Inverser les tendances démographiques**
 - > Conforter les dynamiques dans le centre.
 - > Attirer des jeunes ménages.
- | **Requalifier et élargir l'offre de logement**
 - > Reconquérir le parc vacant et améliorer l'habitabilité et l'attractivité du parc de logement ancien.
 - > Prendre en compte le vieillissement et le handicap par l'adaptation de l'offre résidentielle.
- | **Améliorer les équilibres et l'intégration urbaine du parc locatif social**
 - > Poursuivre les efforts de requalification/diversification du parc social et améliorer son intégration urbaine.
 - > Mieux répartir le parc social dans la ville.
- | **Optimiser le potentiel foncier restant dans la ville en levant les obstacles réglementaires à sa valorisation et en mettant en place une gestion phasée dans le temps de ce potentiel.**

DES ENJEUX EN MATIERE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES

- | **Préserver un équilibre commercial entre le centre et la périphérie.**
- | **Préserver la diversité commerciale dans le centre-ville**
- | **Améliorer l'accessibilité au centre.**
- | **Répondre au défi du numérique en**
 - > Poursuivant le développement de la fibre optique en cours sur l'agglomération
 - > Développant un WIFI gratuit et accessible à tous.

DES ENJEUX EN MATIERE DE DEPLACEMENTS

- | **Faire évoluer les modes de déplacements dans le centre et dans la ville pour limiter le recours à l'automobile et assurer un meilleur partage de l'espace public.**
- | **Optimiser la gestion du stationnement.**
- | **Renforcer les liens entre les deux rives de l'Allier.**

DES ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES MILIEUX ET DES ESPACES NATURELS

- | **Concilier appropriation de la rivière et fonctionnalités écologiques des milieux.**
- | **Concevoir un mode de développement urbain qui intègre le risque inondation.**
- | **Maintenir une présence forte du végétal dans la ville.**
- | **Maîtriser l'impact de la densification sur la trame verte privée.**

DES ENJEUX EN TERMES DE PAYSAGE ET D'IMAGE

- | Poursuivre la mise en valeur du centre historique.
- | Préserver la cohérence et les caractéristiques des formes urbaines.
- | Réduire les écarts qualitatifs entre centre et périphérie : requalifier les entrées de ville majeures et maîtriser la façade urbaine sur l'Allier.

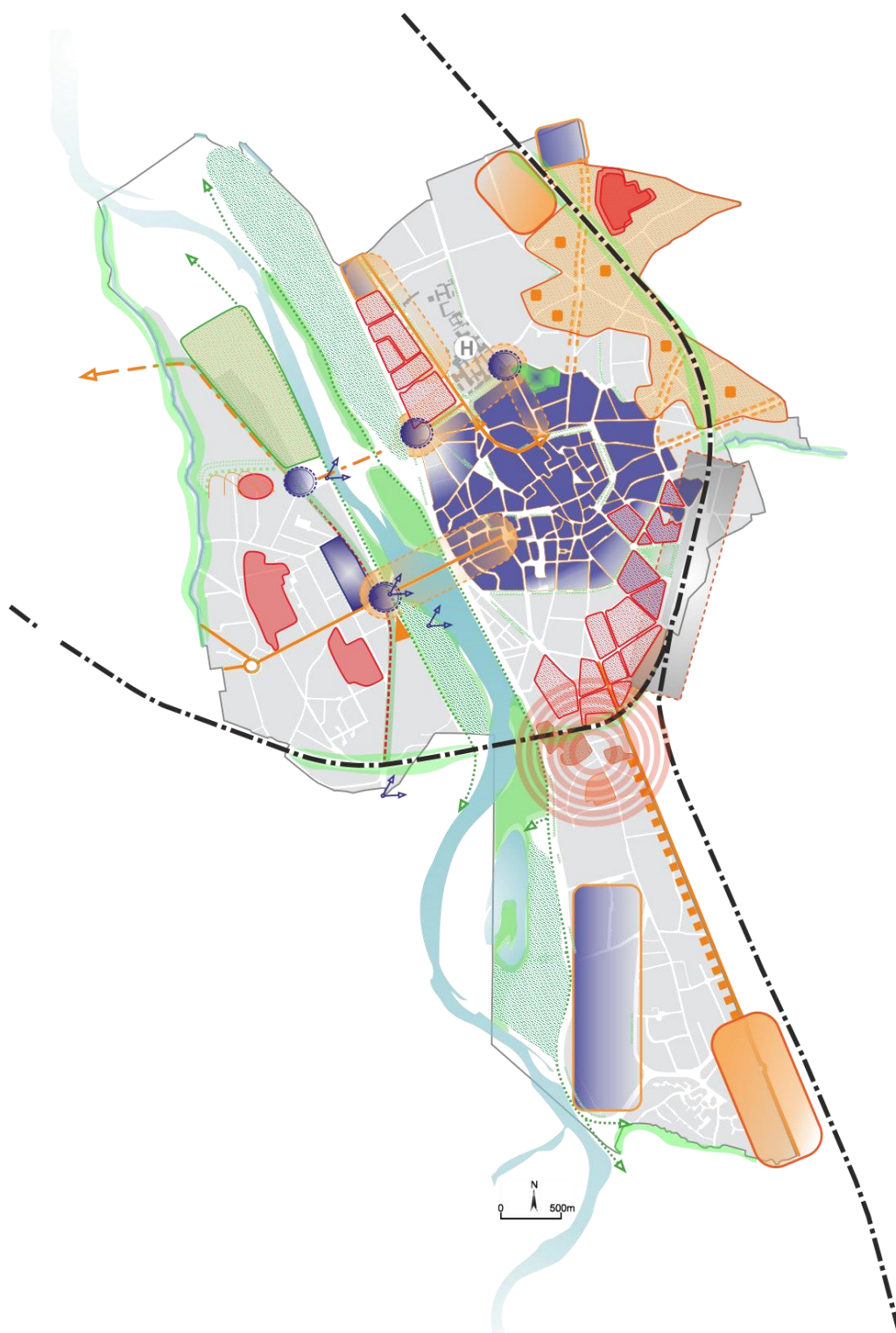
Le SCOT identifie 4 lieux à enjeux :

- | Le centre-ville à valoriser en engageant des opérations de reconquête et de réhabilitation des quartiers dégradés impliquant une politique foncière;
- | Le quartier gare à conforter en réhabilitant les friches industrielles et en densifiant les îlots mutables dans une logique de mixité sociale et fonctionnelle;
- | La rive gauche autour du CNCS à valoriser en requalifiant le quartier de la Madeleine, en augmentant une offre d'habitat diversifiée et en étoffant les services ;
- | L'entrée Sud et notamment le quartier des Champins en lien avec le PRU.

En conclusion, la ville de Moulins doit faire face à 3 défis majeurs que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable intègre :

- 1/Comment retrouver une dynamique démographique avec un potentiel foncier et immobilier contraint ?**
- 2/Comment alléger la pression de la voiture dans une ville dont l'activité dépend des flux ?**
- 3/ Comment faire d'une contrainte, l'Allier, un atout ?**

LES LIEUX À ENJEUX



Les lieux à enjeux

- Axes structurants
- ↔ Accès au centre renforcé avec le nouveau pont
- « Tête de pont »
Nouveau franchissement
- Portes du centre
- ▲ Îlot stratégique mutable
- Axes historiques
- Linéaire équipements commerciaux
- Secteur à vocation économique
- Secteur gare
- Ilots mutables
- Périmètre de l'OPAH-RU
- Secteur d'habitat social
- CNCS
- Secteur à fort potentiel de mutation (articulation centre-périphérie stratégique)
- Disponibilités foncières insérées dans le tissu urbain
- Disponibilité foncière majeure
- Faubourgs présentant une cohérence morphologique
- Coeurs d'îlots au potentiel de mutation
- H Hôpital
- ↔ Points de vue
- Parc privé
- Secteur de mutations potentielles avec l'arrivée du nouveau pont
- Plaine de jeux sportive et récréative
- Secteur touristique et de loisirs
- Limite de l'urbanisation
Préservation des terres agricoles
- Franges ferroviaires

LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Elle repose sur 4 axes majeurs.

AXE 1/RENFORCER LE RÔLE ET L'ATTRACTIVITE DE MOULINS DANS SON TERRITOIRE

- | La ville de Moulins joue un rôle de polarisation et d'animation d'un territoire à dominante rurale. Son attractivité et son développement sont amoindries par trois facteurs:
 - > des dynamiques démographiques défavorables.
 - > une concurrence accrue sur le plan commercial et de services.
 - > Une raréfaction de ses disponibilités foncières.
 - > une accessibilité contrainte.

AXE 2/METTRE EN VALEUR LE RAPPORT ENTRE LA VILLE ET LA NATURE

- | La présence de l'Allier au cœur de la ville et la proximité d'une ceinture de bois et forêts tant à l'est qu'à l'ouest offrent un cadre de vie attractif.
- | Cette proximité a son revers avec des contraintes induites par les risques inondation et la sensibilité écologique des milieux naturels.
- | Dans un contexte où la demande sociale incline à une relation étroite entre la ville et la nature, cette proximité représente un atout à faire valoir pour attirer de nouveaux ménages.

AXE 3/CONSTRUIRE UNE IMAGE RENOUVELEE DE MOULINS A PARTIR DE SES QUALITES D'ECHELLE ET DE SES VALEURS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES

- | L'histoire a légué un patrimoine de qualité dont les valeurs ne reposent pas uniquement sur l'intérêt architectural du patrimoine monumental mais plus largement sur la cohérence et les qualités d'ambiances des différentes formes urbaines unifiées par un plan très structuré.
- | Ces qualités sont altérées par une dégradation du bâti en centre ancien et par la banalité et l'hétérogénéité des quartiers en extension et des entrées de ville.
- | La présence d'une trame verte diversifiée et diffuse est un atout fort mais cette trame peut être fragilisée par la densification ou de la restructuration des îlots.

AXE 4/MAINTENIR UNE BONNE ACCESSIBILITE A LA VILLE EN FAISANT EVOLUER LES PRATIQUES

- | **Le rôle de pôle d'équipements et de services rayonnant sur un territoire rural étendu conduit à une forte dépendance à la voiture. Les conditions d'accès sont contraintes par deux lignes rupture fortes : l'Allier à l'ouest et la voie ferrée à l'est.**
- | **Deux réalisations récentes ont constitué des avancées majeures.**
 - > La création de la déviation de la RN 7 a éloigné le trafic de transit qui traversait la ville de part en part.
 - > L'aménagement du pôle intermodal qui présente la particularité d'être très proche du centre-ville et des grands équipements tertiaires.
- | **La requalification des espaces publics centraux a permis de faire évoluer la place de la voiture dans la ville mais la pression reste forte. La recherche d'un meilleur équilibre entre les différents modes passe par :**
 - > un partage de l'espace public plus équilibré en centre-ville tout en maintenant une offre de stationnement.
 - > Le développement de l'offre d'habitat sur des sites qui bénéficient d'un bon accès aux services et d'une desserte en TC. Faire la ville des proximités.
 - > Le renforcement des liens entre le quartier de la Madeleine et le centre-ville en mettant à profit la création du nouveau pont pour créer une liaison vélos structurante entre le CNCS et le centre-ville sur le pont Règemortes.
 - > L'amélioration de la continuité et des qualités de sécurité et d'agrément des cheminements vélos et piétons sur l'ensemble de la ville.

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LE SCÉNARIO D'URBANISATION

Une ville dont l'évolution sera liée au renouvellement de ses tissus.

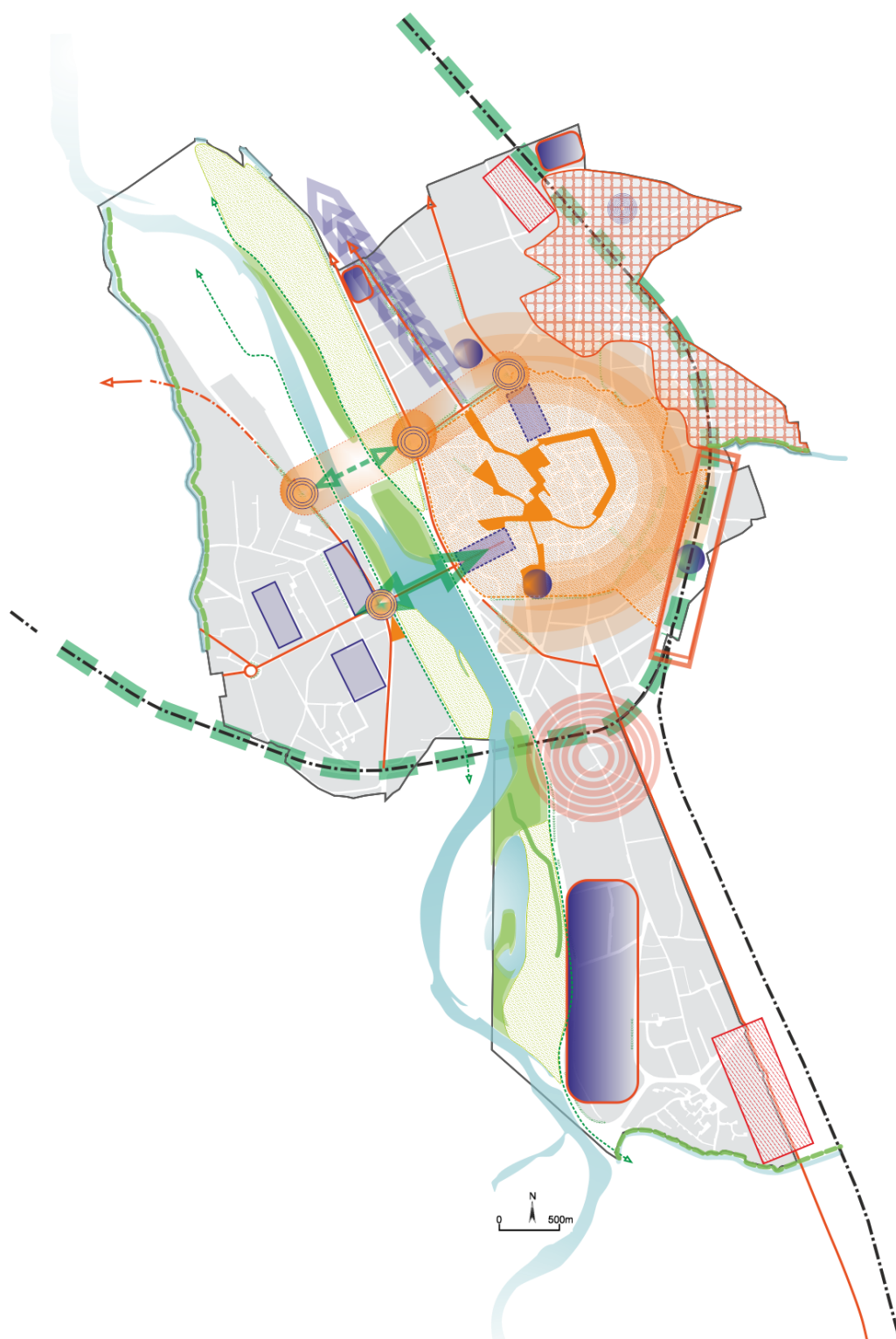
Le scénario retenu repose sur les principes suivants :

- | Privilégier le recyclage du bâti et du foncier existant en mettant l'accent sur l'OPAH-RU et le PRU.
- | Permettre l'évolution des tissus dans une logique de renouvellement et de densification en maîtrisant les incidences sur la cohérence de la forme urbaine et la préservation de l'échelle et des qualités d'ambiances de ces tissus.
- | Mettre en œuvre une stratégie de micro-projets dans la ville en intégrant les objectifs de mixité sociale et fonctionnelle et en ciblant l'accueil de jeunes ménages.
- | Optimiser les sites à fort potentiel (poches libres, friches existantes ou sites mutables). La mise en valeur de ce potentiel passe par une action foncière et une maîtrise globale de l'aménagement.
- | Conforter et poursuivre la mise en valeur du quartier de la Madeleine en intégrant le risque inondation.
- | Anticiper les incidences multiples du nouveau franchissement de l'Allier en maîtrisant l'évolution des sites à enjeux urbains, économiques et paysagers susceptibles de muter à terme.
- | Maintenir (consolider) une présence du végétal en ville pour des motifs d'agrément et de confort des habitants et des usagers.
- | Promouvoir un mode de développement favorable au développement des modes de la marche à pied et des déplacements vélos.

LES LIGNES DE FORCE DU PROJET SPATIAL

- | Renforcer l'attractivité et l'animation du centre historique en préservant ses qualités morphologiques et paysagères du cœur historique.
 - > Poursuivre la mise en valeur d'un espace public central continu.
 - > Amplifier la reconquête du parc ancien.
 - > Orienter l'offre nouvelle de logements sur les quartiers proches du centre où subsistent des emprises foncières mutables.
 - > Consolider la densité et la continuité de la trame végétale qui constitue un véritable « système de parcs ».
- | Renforcer « un arc urbain » en appui du centre, à l'est.
 - > Conforter des polarités proches : gare/hôpital/pôle culturel de la Place de Lattre de Tassigny (médiathèque, école de musique, Salle des Fêtes).
 - > Faciliter le renouvellement des îlots mutables.

LE PROJET DE VILLE



- Axes structurants
- - - Conforter les cheminements piétons le long de l'Allier
- ↔ Renforcer les liens entre les 2 rives de l'Allier
Affirmer un axe urbain entre le CNCS et le centre ancien
- ↔ Lien futur entre les 2 rives projeté (tous modes)
- ▨ Axes historiques à requalifier
- Poursuivre la mise en valeur d'un espace public central continu
Consolider la trame végétale en ville
- Renforcer un arc urbain en appui du centre
- ▨ Conforter le quartier de la Madeleine
- ▨ Conforter les secteurs d'activités
- ▨ Améliorer l'intégration urbaine des quartiers d'habitat social
- ▨ Renforcer l'attractivité du centre
- ▨ Conforter le pôle gare
- ▨ Préserver et valoriser le potentiel foncier des faubourgs en préservant leur caractère et les modes d'habiter
- ▨ Améliorer les articulations urbaines entre le centre et les quartiers sud
- ▨ Portes d'entrée sur le centre ville
- ▨ Site mutable stratégique
- ▨ Conforter des polarités proches
- Gare
- Pôle culturel Place de Lattre de Tassigny
- Hôpital
- ▨ Disponibilité foncière majeure
- ▨ Faciliter le renouvellement et la densification des abords de l'Avenue Charles De Gaulle
- ▨ Secteur récréatif, loisirs
- ▨ Affirmer l'Allier comme un vaste espace public en contact avec la ville
- ▨ Renforcer le rôle de continuité verte des infrastructures ferroviaires
- ▨ Trame verte à consolider

Renforcer les liens entre les 2 rives de l'Allier. Faire évoluer l'image et le rôle de la Madeleine, d'une marge à un quartier complet.

- > Affirmer un axe urbain CNCS-Centre ancien.
- > Créer un nouveau franchissement de l'Allier.
- > Constituer un cœur de quartier autour du CNCS.
- > Renforcer ses liaisons avec le centre-ville.

Affirmer l'Allier comme un vaste espace public au contact de la ville en préservant les fonctionnalités écologiques

- > Améliorer la qualité des accès aux deux rives de la rivière à partir du centre et des quartiers d'habitation en extension :
 - | en réduisant les effets de coupure des infrastructures (rue Felix Mathé) ;
 - | en créant un axe vélo/piéton structurant sur le pont de Règemortes, une fois le second pont réalisé.
- > Diversifier les pratiques et requalifier les espaces aménagés à vocation d'animation urbaine et touristiques.

Préserver et valoriser le potentiel de développement d'une offre foncière et d'habitat des faubourgs en préservant leur caractère et les modes d'habiter

- > « Desserrer le « carcan » réglementaire pour permettre l'évolution du bâti et la densification des dents creuses.
- > Préserver l'échelle des alignements sur rue.
- > Conserver le rapport étroit entre « logement et jardin ».
- > Maîtriser l'impact de la densification sur la qualité d'habiter en termes d'ambiances, d'intimité et de confort des logements (îlots de chaleur).
- > Saisir l'opportunité de nouvelles opérations sur des disponibilités foncières en cœur d'îlots pour renforcer la continuité et le maillage du réseau de cheminements piétons/vélos. Le gabarit des voies traversant les faubourgs ne permettent pas d'assurer de bonnes conditions de confort, de sécurité et d'agrément des déplacements vélos et piétons notamment sur les principaux axes d'entrée de ville.

Améliorer les articulations urbaines entre le centre et les quartiers sud

- > Mettre en valeur le potentiel de mutation des emprises industrielles.
- > Requalifier l'entrée sud.
- > Mettre en valeur l'axe piétons/vélos sur le quai d'Allier.

Préserver la trame verte en ville en renforçant sa continuité

- > Rétablir le fil avec une tradition des allées plantées.
- > Préserver des cœurs d'îlot vert.
- > Protéger la structure des parcs et jardins.
- > S'appuyer sur les infrastructures ferroviaires.
- > Préserver ou reconstituer la ripisylve des cours d'eau.

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

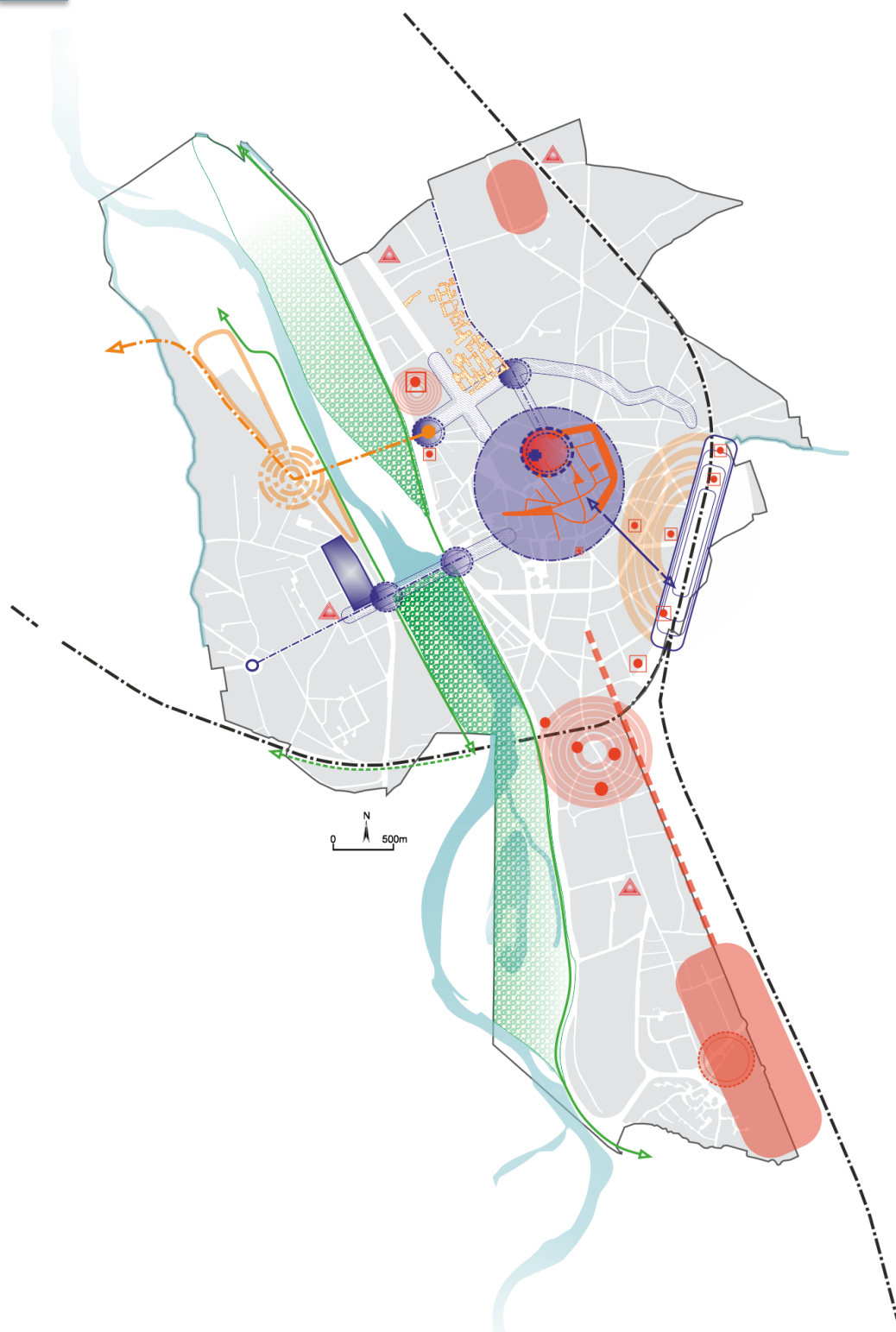
AXE 1/ RENFORCER LE RÔLE ET L'ATTRACTIVITE DE MOULINS DANS SON TERRITOIRE

« Une attractivité renforcée du pôle central »

Le premier axe stratégique du PADD s'inscrit en résonance avec l'axe 1 du SCOT qui vise à *« promouvoir un aménagement équilibré et solidaire du territoire autour d'un centre fort »*.

I 1.1. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION

- > Rester mobilisés pour la réalisation des grandes infrastructures (RCEA, A 77, LGV).
- > Soutenir les initiatives de développement économiques structurantes (Logiparc).
- > Moderniser les équipements structurants (Hôpital).
- > Conforter un tissu économique diversifié dans la ville.
 - | Préserver des sites dédiés à l'activité dans la ville.
 - | Anticiper la mutation et la reconversion des emprises d'activités proches du centre dans une logique de mixité fonctionnelle.
 - | Conforter le pôle tertiaire.
 - | Maîtriser les risques de dispersion des équipements commerciaux en dehors des pôles identifiés et favoriser la relocalisation d'activités occupant des sites à fort potentiel urbain.
 - | Préserver le potentiel de développement et de requalification des abords du nouveau pont en intégrant le risque inondation.
 - | Permettre règlementairement le maintien d'une mixité fonctionnelle dans les quartiers.
 - | Accompagner les porteurs de projet.
- > Mettre en valeur les atouts touristiques de la ville
 - | Poursuivre la valorisation du patrimoine historique en lien avec le projet « itinéraires en Pays Bourbon ». Restaurer le Palais Ducal.
 - | Renforcer le rayonnement du « cœur patrimonial ».
 - | Conforter le rôle du CNCS.
 - Renforcer son insertion dans le quartier de la Madeleine.
 - Valoriser le potentiel foncier et immobilier.
 - Développer les événements et manifestations autour du CNCS et de l'Allier.
 - Développer un pôle d'artisanat d'Art.
- > Mettre en scène les axes et tracés historiques et « les portes de ville ».
 - | Affirmer un axe patrimonial entre le CNCS et le centre par le pont Rêgemortes.
 - | Maîtriser le paysage autour du nouveau franchissement.
 - | Réhabiliter les cours de Bercy.
 - | Préserver le tracé historique de la rue des Remparts.
 - | Développer les itinéraires de découverte.
- > Renforcer l'offre d'activités de pleine nature autour de l'Allier.
- > Développer les capacités d'hébergement en favorisant leur diversification.



Contribuer au développement économique de l'agglomération

Moderniser les équipements structurants (hôpital...)

Préserver des sites dédiés aux activités économiques en ville

Conforter le pôle de la gare, renforcer les liens avec le centre

Anticiper la mutation et la reconversion d'emprises foncières mutables

Conforter le pôle tertiaire

Maîtriser les risques de dispersion des équipements commerciaux

Préserver le potentiel des abords du nouveau pont

Anticiper la mutation et permettre la reconversion des emprises d'activités proches du centre dans une logique de mixité fonctionnelle

Conforter les pôles d'équipements et de services de proximité

Mettre en valeur les atouts touristiques

Poursuivre la valorisation du patrimoine historique

Renforcer le rayonnement du cœur patrimonial

Restaurer le Palais Ducal

Conforter le rôle du CNCS (extension du CNCS, rénover de nouvelles travées à l'espace Villars)

Mettre en scène les axes et tracés historiques à valeur patrimoniale

Développer les itinéraires de découvertes du patrimoine naturel

Développer les itinéraires de découvertes du patrimoine urbain et architectural

Renforcer l'offre d'activités de pleine nature

1.2. PRESERVER UN CŒUR HISTORIQUE ATTRACTIF ET ANIME

- > Consolider la dynamique et les équilibres démographiques du centre.
 - | Poursuivre le renouvellement et la requalification du parc de logements anciens engagés dans le cadre de l'OPAH-RU.
 - | Reconquérir le parc vacant en répondant aux objectifs de mixité sociale. Mettre en œuvre des opérations de restauration immobilière.
 - | Soutenir les initiatives de réhabilitation du parc privé.
 - | Proposer une offre attractive et abordable aux jeunes ménages.
 - | Adapter le parc de logements au vieillissement de la population. Permettre le maintien à domicile des personnes âgées.
- > Améliorer les qualités résidentielles du centre ancien.
 - | Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.
 - | Poursuivre la mise en valeur des espaces publics et du paysage urbain (façades).
 - | Faciliter l'accès à des espaces naturels de proximité. Préserver des zones de jardins en ville.
 - | Améliorer les conditions de sécurité, de confort et d'accessibilité aux PMR des déplacements en centre.
 - | Veiller au maintien de commerces et services de proximité.
 - | Faciliter le stationnement des résidents.
- > Renforcer le centre-ville dans sa vocation de lieu de culture.
 - | Renforcer plusieurs temps forts en termes d'animation de l'espace public.
 - | Développer les initiatives autour du patrimoine.
 - | Engager la restauration du Palais Ducal, témoignage du rôle de Moulins en tant que « capitale » et valeur majeure du patrimoine de la Ville.
 - | Maintenir et conforter l'offre muséographique de la ville.
 - | Poursuivre la rénovation du théâtre municipal.
 - | Réhabiliter la salle des fêtes et dédier le sous-sol aux jeunes.
- > Poursuivre l'action de renforcement de l'attractivité des fonctions commerciales et de services de Moulins
 - | Conforter le centre-ville de Moulins.
 - | En assurant de bonnes conditions d'accessibilité et de stationnement.
 - | En préservant la diversité commerciale dans le centre-ville par une maîtrise des changements de destination ou des sous destinations.
 - | En améliorant la lisibilité, la fonctionnalité et l'attractivité du linéaire commercial.
 - | En confortant l'attractivité du commerce central par l'installation d'enseignes génératrices de flux.
 - | En poursuivant la mise en valeur l'environnement commercial.
 - | Conforter les pôles d'équipements et de services de proximité
 - | Limiter la dispersion commerciale et le développement en discontinuité des pôles existants.



Préserver un coeur historique attractif et animé

Poursuivre le renouvellement et la requalification des logements en centre ancien

- Poursuivre la requalification engagée dans le cadre de l'OPAH-ORU
- Porter l'effort sur les secteurs sensibles identifiés par l'OPAH-RU
- Ilots témoins OPAH-RU

Améliorer les qualités résidentielles du centre ancien

- Poursuivre la mise en valeur des espaces publics
- Préserver l'accès aux espaces naturels
- Préserver la trame des parcs et jardins publics et privés (rue des Remparts, Square Maréchal Leclerc, Lycée Banville, Rue de Vigenière, Boulevard Ledru-Rollin)
- Améliorer les conditions de sécurité de confort et d'accessibilité des déplacements

Renforcer l'attractivité des fonctions commerciales et de services.

- Assurer de bonnes conditions d'accessibilité et de stationnement
- (P) Renforcer les actions d'animation de l'espace public

Renforcer le centre ville dans sa vocation de lieu de culture

- Restaurer le Palais Ducal

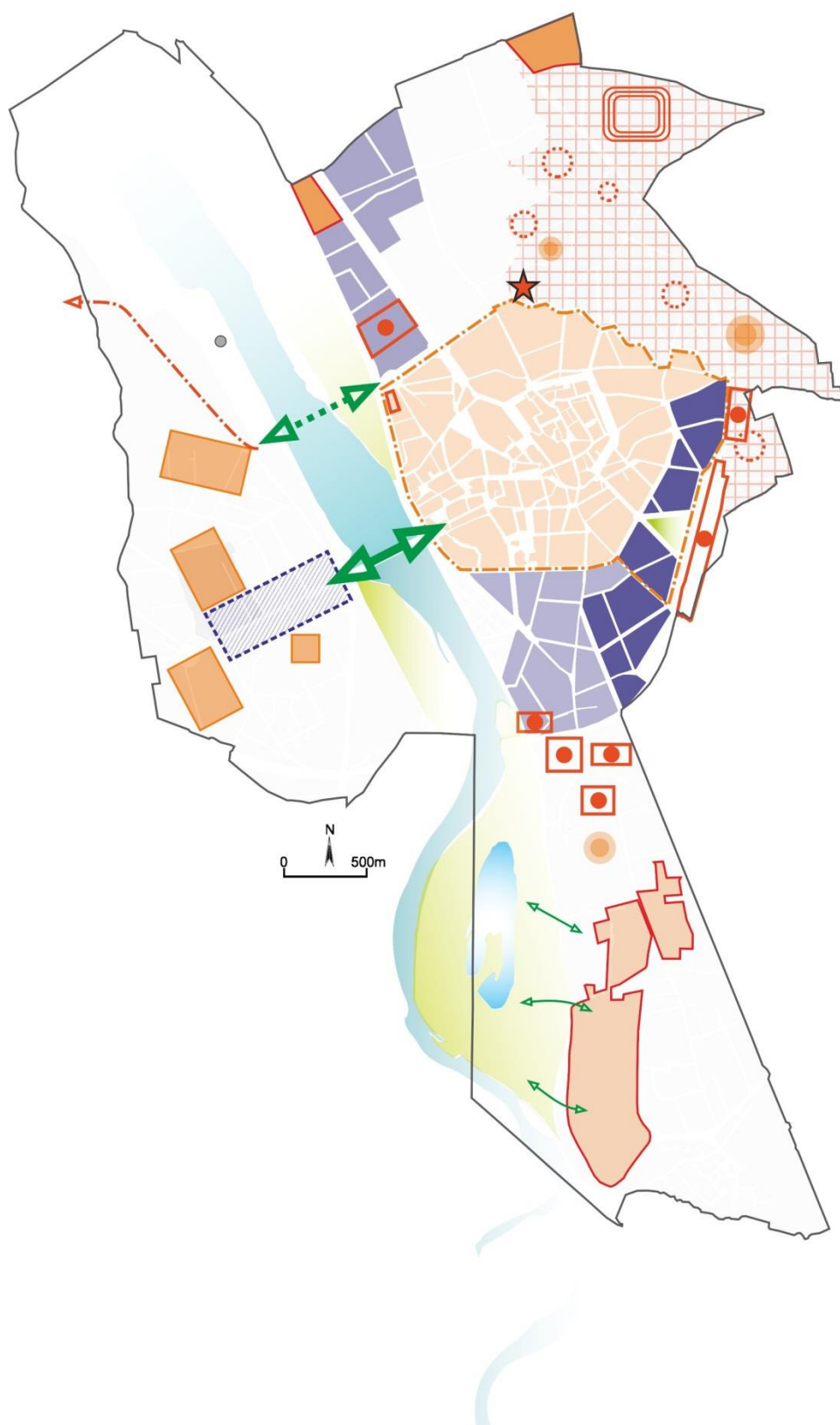
0 200m

1.3. METTRE EN VALEUR LES ATOUTS RESIDENTIELS DE MOULINS POUR ACCUEILLIR UNE POPULATION DIVERSIFIEE ET CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

Mettre en œuvre une politique de l'habitat permettant d'inverser le mouvement migratoire et d'attirer de nouvelles populations sur la ville centre tout en respectant des objectifs de modération de la consommation foncière.

- > Intégrer les objectifs du PLH.
 - | Répondre aux engagements de production de logements en adaptant l'offre au contexte économique et sociologique.
 - | Proposer une offre concurrentielle au pavillonnaire par la production de logements individuels.
 - | Développer une offre en accession sociale.
- > Mettre en œuvre un mode de développement économe en foncier.
 - | Réduire le potentiel foncier en extension par rapport aux prévisions du POS en cohérence avec le risque inondation.
 - | Suppression de la zone NAUDj du torpilleur Sirocco
 - | Réduction de la zone NAUDj du Pont Chinard
 - | Réduction de zones urbaines en limite d'urbanisation
 - | Améliorer l'efficacité foncière du PLU
 - | en optimisant le potentiel d'urbanisation des disponibilités insérées dans le tissu urbain par le biais du zonage (classement en zone à urbaniser) et des OAP (rationalisation des espaces constructibles).
 - | en fixant des objectifs de densité sur les sites couverts par des OAP (« tendre vers 40 logts/ha » à l'exception des sites affectés par un risque inondation où la densité est limitée par le PPRNPI).
 - | En privilégiant les formes urbaines et typologies denses : de l'ordre de 70% dont 40% en collectif et 30% en individuel groupé ;
 - | En définissant un objectif de réduction des consommations foncières par types

TYPE	% de logements 2005-2015	Consommation moyenne 2005-2015	% de logements 2017-2027	Objectif 2017-2027
Collectif	33%	62 m2/logt	40%	62m2/logt
Individuel groupé	26%	509 m2/logt	30%	450 m2/logt
Individuel diffus	41%	803 m2/logt	30%	600 m2/logt



Mettre en valeur les atouts résidentiels

- Intégrer les orientations du PLH

- Optimiser le potentiel foncier restant dans l'aire urbaine

Conforter la vocation résidentielle de la Madeleine en intégrant le risque inondation

Conforter le pôle de vie de la Madeleine

Orienter la production nouvelle sur les sites prioritaires:

- maîtrise foncière engagée
- maîtrise foncière non engagée

Permettre l'évolution des faubourgs en préservant leurs qualités morphologiques

Préserver le potentiel des disponibilités les plus importantes en mettant en place une veille foncière

Permettre, en l'encadrant, le renouvellement d'îlots mutables en périphérie de l'hypercentre en maîtrisant la forme urbaine

Faciliter la densification des secteurs péri-centraux peu denses

Anticiper la mutation des sites d'activités et de la plate-forme ferroviaire

Poursuivre l'effort de requalification du bâti engagé, dans le cadre de l'OPAH

Améliorer les équilibres et l'intégration urbaine de l'habitat social

Poursuivre la requalification des quartiers d'habitat social

Etendre l'action de requalification aux quartiers des Chartreux et Gateaux

Aire d'accueil des gens du voyage

Projets:

foyer intergénérationnel

Liaisons Madeleine/Centre

Projet de nouvelle liaison

Faciliter l'accès aux espaces naturels

- > Faire évoluer les règles d'urbanisme pour favoriser l'optimisation du potentiel foncier et la mixité sociale.
- > Optimiser le potentiel foncier restant dans l'aire urbanisée pour permettre la production de logements diversifiés et abordables.
 - | Conforter la vocation résidentielle du quartier de la Madeleine en intégrant le risque inondation.
 - | Orienter la production nouvelle sur des sites prioritaires dont la maîtrise foncière est pour partie engagée (rue Gaspard Roux, rue de Decize, rue de Bourgogne, les Champins...).
 - | Permettre l'évolution des faubourgs tout en préservant leurs qualités morphologiques et paysagères.
 - | Préserver le potentiel des disponibilités foncières les plus importantes en mettant en place une veille foncière.
 - | Permettre en l'encadrant le renouvellement urbain d'îlots mutables en périphérie de l'hyper-centre (gare/ secteur nord-Est...).
 - | Faciliter la densification des secteurs stratégiques peu denses.
 - | Anticiper la mutation des anciens sites industriels.
 - | Mettre en place un observatoire des disponibilités foncières.
- > Permettre un accès aisé à des lieux de vie et de services de proximité.

1.4. AMELIORER LES EQUILIBRES ET L'INTEGRATION URBAINE DE L'HABITAT SOCIAL

- > Développer une offre nouvelle diversifiée à des loyers maîtrisés dans une logique de mixité sociale.
 - | Proposer des types de logements adaptés à la diminution de la taille des ménages.
 - | Lutter contre l'habitat indigne.
 - | Répondre au vieillissement de la population adaptation des logements en termes d'accessibilité (site des Gâteaux).
- > Poursuivre la requalification des quartiers d'habitat social
- > Etendre l'action de requalification du quartier des Chartreux.
- > Assurer un bon accès aux services de proximité.
- > Lutter contre la précarité énergétique des ménages modestes.

AXE 2/AMENAGER UNE VILLE EN HARMONIE AVEC LA NATURE

PRESERVER LES SITES D'INTERET ECOLOGIQUE MAJEUR ET LES GRANDES CONNEXIONS ECOLOGIQUES A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

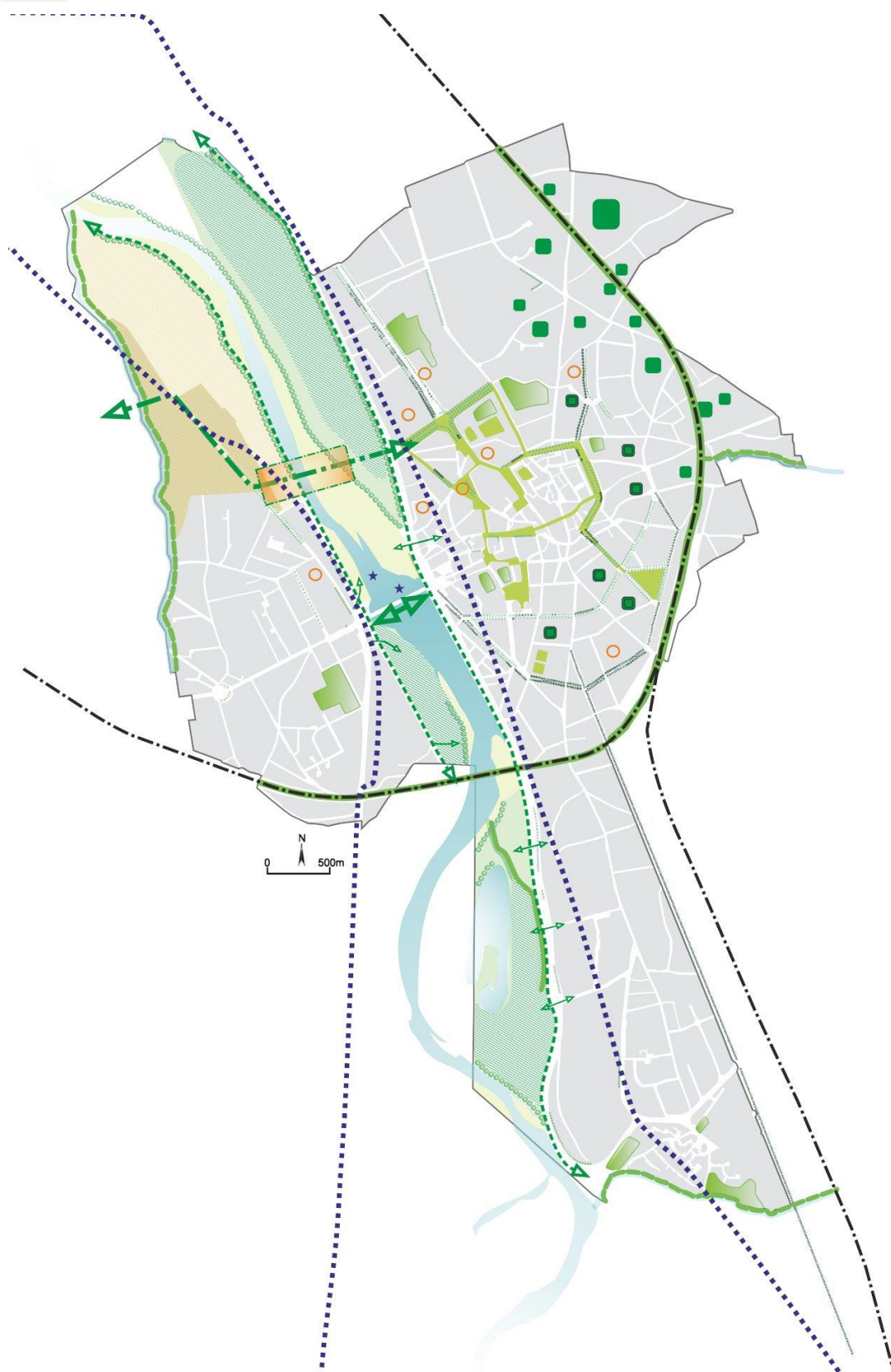
- > Garantir la continuité et les fonctionnalités du grand corridor écologique constitué par l'Allier.
 - | Préserver un équilibre entre des espaces pratiqués et des espaces préservés de la pression humaine.
 - | Restaurer certains milieux dégradés.
 - | Intégrer les enjeux écologiques dans l'aménagement et la gestion des espaces pratiqués.
 - | Maîtriser l'impact du nouveau franchissement.
 - | Mener une réflexion en lien avec le nouveau franchissement sur l'évolution des abords en vue d'une restauration future des milieux.
- > Consolider la trame verte et bleue secondaire.
 - | Protéger la ripisylve du ruisseau de Fromentaux.
 - | Restaurer le ruisseau du Pont Chinard.
- > Mettre en valeur le potentiel des infrastructures ferroviaires.
 - | Intégrer cette préoccupation dans les évolutions de la plateforme ferroviaire.
 - | Etablir des connexions avec les cœurs d'îlots verts dans les faubourgs.

FACILITER L'APPROPRIATION DE LA RIVIERE PAR LES MOULINOIS EN PRESERVANT LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DE LA RIVIERE ET EN PRENANT EN COMPTE DES CONTRAINTES INONDATION

- > Conforter la vocation sportive et récréative de l'Allier dans le respect de ses sensibilités paysagères et environnementales.
- > Assurer de bonnes conditions d'accès à la rivière à partir du centre ancien et des quartiers périphériques.
- > Améliorer les conditions de sécurité et d'agrément des déplacements doux dans la vallée. Créer un lien fort entre les deux rives.
- > Développer les pratiques et usages de la plaine des Champins.
- > Conforter le pôle sportif et de loisirs.
- > Développer les actions de sensibilisation du public à la richesse environnementale et paysagère du val d'Allier.
- > Renforcer le rôle de l'Allier dans l'animation urbaine et touristique.
 - | Créer de nouveaux évènements (fête de la rivière. Manifestations artistiques et culturels).
 - | Conforter le rôle du CNCS et ses rapports à la rivière.

ASSURER UNE PRESENCE FORTE DE LA NATURE EN VILLE

- > Révéler et conforter le potentiel de biodiversité des espaces urbains.
 - | Renforcer la continuité du « système de parcs » en centre ancien (cours, parcs, jardins publics, squares places, cour...).
 - | Préserver la trame des parcs et jardins privés en centre-ville en cohérence avec le Site patrimonial remarquable.
 - | Protéger la forêt alluviale et les grands alignements sur berges.
 - | Pérenniser des cœurs d'îlots verts et une trame de jardins dans les îlots péricentraux et dans les faubourgs.



Aménager une ville en harmonie avec la nature

Préserver les sites d'intérêt écologique

- Périmètre de protection des sites d'intérêt écologiques
 - ZNIEFF de type 1 et 2
 - Zone de Protection Spéciale (directive oiseaux)
 - Zone Spéciale de Conservation (directive habitat)

- APB des grèves et îles de la rivière Allier

- Préserver le caractère naturel des espaces de divagation de l'Allier

- Mettre en valeur le rôle de continuité écologique des infrastructures ferroviaires

- Consolider et restaurer la Trame Verte et Bleue secondaire

- Protéger la forêt alluviale et les grands alignements sur berges

Assurer une présence forte de la nature en ville

- ~~Préserver les corridors verts~~
Préserver les corridors verts en ville parcs et jardins publics.

- Préserver et rétablir la tradition des boulevards plantés

- Pérenniser les cœurs d'îlots verts
 Pérenniser les cœurs d'îlots verts dans le périmètre AVAP

- Végétaliser les aires de stationnement

- Conforter les lieux d'activités, de loisirs et sportifs
 - Requalifier la plaine des Champins
 - Conforter le pôle sportif et le pôle touristique

- Préserver l'espace agricole

- Aménagement paysager du nouveau pont et de ses abords

- Créer un lien fort entre les 2 rives

- Préserver de bonnes conditions d'accès à la rivière à partir du centre ancien et des quartiers périphériques

- Améliorer les conditions de sécurité et d'agrément des grandes promenades sur berges

- Faciliter l'accès au public de grands parcs privés.
- | Généraliser des modes de gestion respectueux de l'environnement.
- > « Re-naturer » la ville pour créer de nouvelles continuités.
 - | Renouer le fil avec la tradition des « boulevards plantés ».
 - | Faire une place à l'arbre dans le retraitement des espaces publics urbains.
 - | Végétaliser les espaces de stationnement.
 - | Limiter l'imperméabilisation et la minéralisation des sols (CES vert) dans les opérations nouvelles.
 - | Développer une trame verte structurante dans les espaces économiques de la zone sud.

ŒUVRER A LA MISE EN ŒUVRE DE MODES D'URBANISATION ET DE CONSTRUCTION PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- > Poursuivre l'action en faveur d'une maîtrise des consommations d'énergie.
 - | Soutenir les actions de lutte contre la précarité énergétique.
 - | Poursuivre la politique de rénovation de l'éclairage public.
 - | Poursuite de l'expérimentation de l'auto mesures.
 - | Développer le recours aux énergies renouvelables.
 - Poursuivre le choix de la géothermie.
 - Favoriser le recours à des modes de production mutualisés dans les opérations groupées.
 - Etendre le réseau de chaleur au bois.
 - Orienter le développement de l'urbanisation sur des sites raccordables au réseau de chaleur.
 - | Poursuivre les actions de sensibilisation des opérateurs et du public.
- > Elaborer une stratégie locale de gestion des risques.
 - | Préserver le potentiel de développement de la Madeleine en intégrant la gestion des risques.
 - | Intégrer la gestion du risque dans les aménagements des berges de l'Allier.
 - | Maîtriser les impacts du nouveau franchissement.
 - | Maîtriser les effets de l'urbanisation sur les rejets d'eaux pluviales (limiter l'imperméabilisation des sols et imposer une rétention).
- > Préserver la qualité et limiter les prélèvements sur la ressource en eau.
 - | Intégrer au PLU les orientations du SDAGE et du SAGE.
 - | Inciter au stockage et au recyclage des eaux de pluie.
- > Diminuer l'exposition des habitants aux nuisances sonores.
 - | Privilégier le recours aux modes doux.
 - | Limiter la vitesse sur les principaux axes et dans les quartiers.
 - | Orienter le développement sur des secteurs préservés des nuisances.
- > Gestion des déchets.
- > Privilégier les modes d'auto production et d'approvisionnement locaux
 - | Préserver (ou reconstituer) des zones de jardins existantes.
 - | Mettre en place des jardins partagés.
 - | Favoriser les circuits courts.

AXE 3/CONSTRUIRE UNE IMAGE RENOUVELEE DE MOULINS A PARTIR DE SES QUALITES D'ECHELLE ET DE SES VALEURS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES

Poursuivre la mise en valeur du centre historique.

- > Etendre la requalification des espaces publics centraux aux places Garibaldi et de Lattre de Tassigny.
- > Requalifier les « axes historiques » : rue Règemortes et cours de Bercy.

Mettre en cohérence le PLU et le Site Patrimonial Remarquable (SPR).

- > Intégrer les mesures de protection.
- > Maîtriser l'évolution des îlots péricentraux.

Maîtriser les images fortes de la ville.

- > Préserver les principaux cônes de vue sur les éléments clefs du patrimoine architectural et urbain.
- > Poursuivre la mise en valeur des espaces publics centraux.
- > Requalifier les axes « historiques » de la ville : rue Règemortes et rue de Paris.
- > Maîtriser la « façade urbaine » sur l'Allier.
- > Maîtriser le paysage naturel et urbain autour du nouveau franchissement. Requalifier la lisière urbaine du quartier de la Madeleine.

Réduire l'écart entre le centre et la périphérie.

- > Améliorer la qualité des entrées de ville - Améliorer la qualité d'usage et de paysage de la zone commerciale et du pôle tertiaire en partenariat avec la ville d'Yzeure.
- > Poursuivre la requalification urbaine et paysagère de la plateforme de la gare et de ses abords.
- > Poursuivre les actions de valorisation paysagère dans les quartiers prioritaires politique de la ville.
- > Améliorer la cohérence urbaine et paysagère des secteurs de densification.
- > Améliorer l'insertion urbaine et paysagère des emprises industrielles mutables.
- > Requalifier les espaces d'activités de la zone sud.
- > Maîtriser les interfaces entre activités et habitat.
- > Préserver les ambiances paysagères du quartier de la Madeleine.

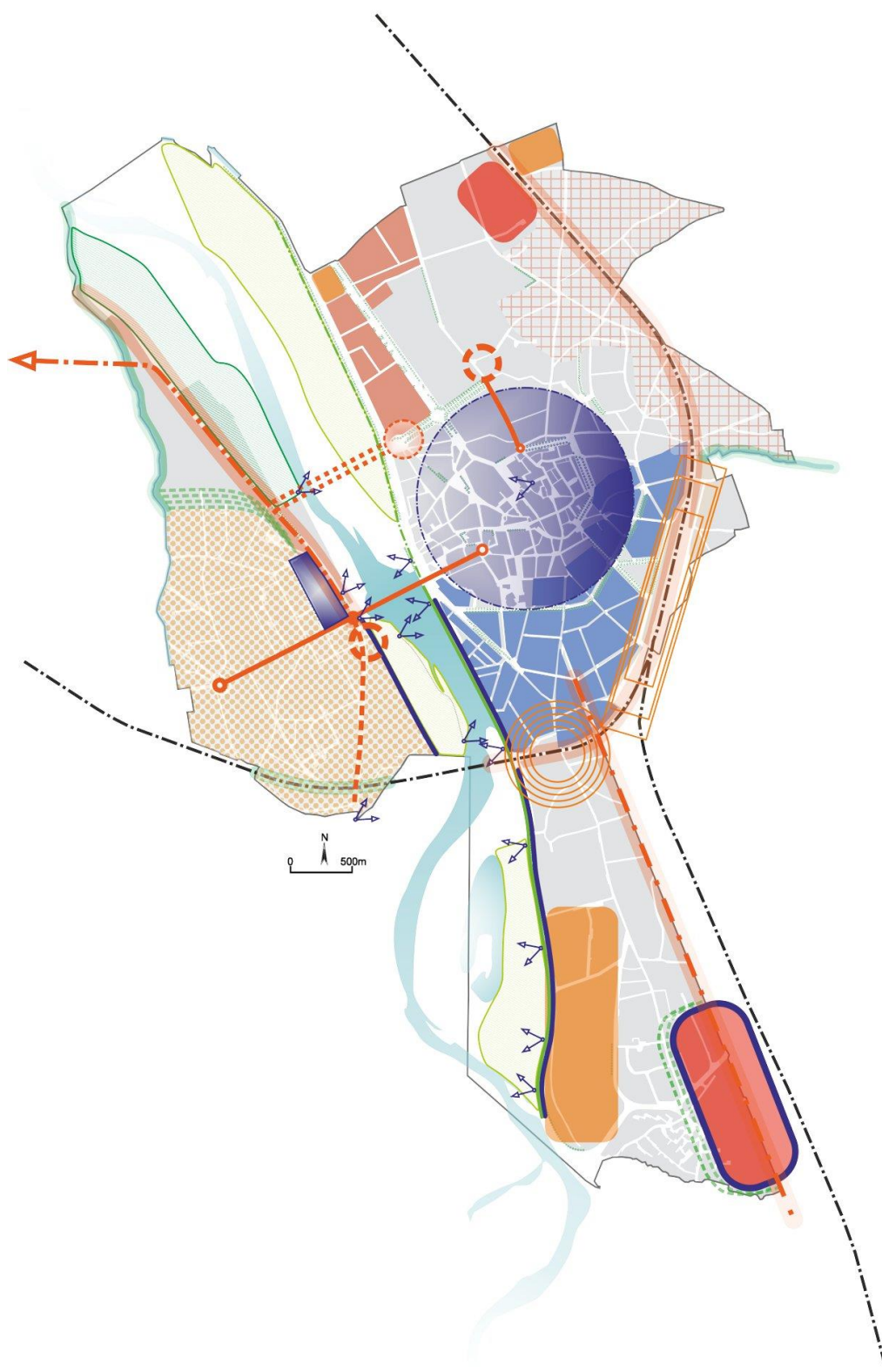
Poursuivre la valorisation des bords d'Allier en préservant l'équilibre entre le « sauvage et le domestiqué ».

- > Poursuivre la requalification de la rive gauche autour du CNCS.
- > Requalifier la rive gauche en aval du pont.
- > Requalifier la plaine des Champins et la liaison entre le centre et la plaine de loisirs en rive droite.
- > Mettre en valeur le pôle des équipements sportifs en lien avec le nouveau franchissement.

Maintenir la qualité et la cohérence de la forme urbaine.

- > Permettre les évolutions des faubourgs tout en préservant leurs caractères morphologiques et architecturaux.
- > Maîtriser les mutations des îlots péricentraux.

CONSTRUIRE UNE IMAGE RENOUVELÉE DE MOULINS



Construire une image renouvelée de Moulin

- Requalifier les axes historiques à valeur patrimoniale
- - - Requalifier les entrées de Ville stratégiques
- Ilots à restructurer
- Nouvelle porte de ville à traiter
- Maîtriser les évolutions de la façade urbaine sur Allier
- Renouveler le traitement paysager de l'axe doux sur berges
- - - Protéger l'allée plantée
- Poursuivre la mise en valeur des abords du CNCS
- - - Recomposer une lisière urbaine attractive au droit du futur franchissement
- Poursuivre la mise en valeur des espaces sportifs et récréatifs en bordure d'Allier
- Secteur dégradé à requalifier
- ↗ Points de vue à mettre en valeur
- Restaurer les berges du ruisseau de Pont Chinard
- Secteurs d'activités à requalifier
- Améliorer la qualité d'usage et de paysage de la zone commerciale et tertiaire
- Améliorer l'insertion urbaine et paysagère des emprises industrielles mutables
- Poursuivre la requalification urbaine et paysagère de la plateforme SNCF
- - - Soigner les interfaces entre Habitat et Activités
- Composer un nouveau paysage ferroviaire
- Poursuivre la mise en valeur du centre historique
- Poursuivre la requalification des quartiers d'habitat social
- Maîtriser la mutation des îlots en péri-centre
- Améliorer la cohérence urbaine et paysagère des secteurs de densification
- Préserver les qualités morphologiques et paysagères des faubourgs
- Préserver les ambiances paysagères du quartier de la Madeleine
- - - Pérenniser le cordon végétal en bordure de voie ferrée

AXE 4. MAINTENIR UNE BONNE ACCESSIBILITE A LA VILLE EN FAISANT EVOLUER LES PRATIQUES

AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCES AU CENTRE ET LES LIAISONS ENTRE LES DEUX RIVES DE L'ALLIER

- > Réaliser un nouveau franchissement de l'Allier (tous modes).
- > Faire évoluer le statut et le traitement du pont Règemortes pour en faire un axe structurant piéton/vélos, une fois le second pont réalisé.
- > Mettre en valeur le potentiel du pont ferré au niveau de Nomazy.
- > Maintenir l'offre de stationnement en centre-ville en optimisant sa gestion (extension de la zone règlementée).

FACILITER LA PRATIQUE DE LA VILLE A PIED ET EN VELO

- > Renforcer les liaisons entre les deux rives et avec la rivière.
- > Améliorer le maillage et les conditions de sécurité des cheminements piétons et vélo (échelle d'agglomération) :
 - | conforter les rives de l'Allier dans leur rôle d'axes structurants pour les modes doux;
 - | améliorer les liaisons entre les quartiers et la rivière (notamment au niveau de la rue Félix Mathé) ;
 - | conforter les liaisons entre les quartiers d'habitat et les pôles générateurs de déplacements (pôles commerciaux, pôles sportifs et de loisirs, pôles d'emplois);
 - | poursuivre la mise en valeur de l'ancienne voie ferrée dans le quartier de la Madeleine.
- > Intégrer des aires de stationnement vélos sur l'espace public et dans les opérations d'aménagement et de construction.
- > Améliorer et sécuriser les déplacements des PMR.

CREER LES CONDITIONS D'UNE CONDUITE APAISEE DANS LA VILLE

- > Requalifier les principaux axes d'entrée pour mieux insérer les modes doux (rue Felix Mathé, avenue de la Libération, avenue d'Orvilliers, route de Clermont, route de Montilly...)
- > Poursuivre les actions d'aménagement des espaces publics centraux dans une logique d'équilibre du partage de l'espace entre les différents modes de déplacement.
- > Conforter les initiatives en faveur des zones 30.

CONFORTER LE RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

- > Privilégier le développement de l'habitat sur les secteurs desservis par le réseau de TC.
- > Faciliter l'accès au réseau de TC par les modes doux.
- > Créer un parking-relais en rive gauche



Maintenir une bonne accessibilité à la ville en faisant évoluer les pratiques

Renforcer les liaisons modes doux

↔ Faire évoluer le statut et le traitement du Pont de Rêgemortes, une fois le nouveau pont réalisé

↔ Affirmer un axe doux structurant en s'appuyant sur le pont SNCF

— Poursuivre la mise en valeur de l'ancienne voie ferrée pour créer un axe structurant dédié aux modes doux irriguant le quartier de la Madeleine

— Conforter les rives de l'Allier dans leur rôle d'axes modes doux structurants

● Conforter le pôle intermodal - améliorer l'accès par les modes doux

■ Poursuivre la requalification des espaces publics centraux en allégeant la place de la voiture

■ Conforter le réseau de transports en commun
 ■ Créer un parking relais (localisation à déterminer)
 ■ Améliorer la desserte de la Madeleine par le réseau bus (en attente)

■ Poursuivre la mise en place d'un réseau piéton/vélo maillé et hiérarchisé

■ Requalifier les principaux axes d'entrée pour mieux insérer les modes doux

— Pistes cyclables

— Bandes cyclables

— double sens cyclables

— Vélo loisir

■ Créer les conditions d'une conduite apaisée dans la ville

■ Zone de rencontre

■ Secteurs en zone 30

■ Voie en zone 30

■ Aire piétonne

■ Améliorer l'accès à la ville

— Créer un nouveau franchissement de l'Allier